

**CONSERVATION DES RESSOURCES
PHYTOGENETIQUES
D'ESPECES CULTIVEES ET DE LEURS
APPARENTEES SAUVAGES
HORS ARBRES FORESTIERS**

APPEL A CANDIDATURE 2018
Soutien aux collections

Date d'ouverture de l'appel à projet : 1^{er} février 2018

**Date limite de dépôts des projets :
15 avril 2018, minuit heure de Paris**

I - CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL

La coordination nationale sur la conservation des ressources phylogénétiques des espèces cultivées et leurs apparentées sauvages (hormis les arbres forestiers), mise en place par le Ministère en charge de l'Agriculture, s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans la conservation, la caractérisation et la valorisation en France métropolitaine et d'outre-mer de ces ressources. Elle a pour mission de mieux connaître et soutenir le tissu d'acteurs existants ainsi que les collections présentes en France. Cette plus grande visibilité des collections permettra la valorisation du travail réalisé par les gestionnaires de ces collections et de mettre en avant au niveau français et international la diversité existante aussi bien en termes de ressources, d'acteurs et de compétences. Les collections reconnues officiellement au niveau national seront versées au « pot commun » du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) en tant que contribution française.

Dans le cadre du soutien aux collections et aux acteurs désireux de s'inscrire dans cette démarche, des actions ponctuelles sont mises en œuvre pour recenser les besoins. Tout comme l'appel à candidature lancé en 2017, les objectifs prioritaires sont de soutenir les collections menacées ainsi que d'aider à l'amélioration des conditions de conservation et de caractérisations des ressources phylogénétiques.

Les **actions** proposées peuvent se répartir suivant trois axes :

- Sauvegarde

Il s'agira de proposer des actions permettant d'éviter la perte d'une collection existante à court ou moyen termes.

- Infrastructure et équipement

Des actions liées à l'amélioration des infrastructures ou à l'acquisition et au renouvellement d'équipements (chambre froide, congélateur, batteuse, etc.) pourront être proposées pour améliorer la conservation et la gestion d'une collection de ressources.

- Caractérisation des collections

Les caractérisations (phénotypiques, moléculaires, ...) doivent permettre une meilleure connaissance des ressources phylogénétiques conservées en France. Il peut s'agir d'actions permettant une identification accrue des ressources phylogénétiques dans une collection, ou la recherche de redondance au sein d'une espèce à l'échelle d'un territoire ou au niveau national afin de rationaliser les collections.

Les projets peuvent proposer des actions sur un axe ou sur plusieurs.

II - MODALITES DE SOUMISSION

II.1 Personne autorisée à soumettre un projet (« candidat »)

L'appel à candidature est ouvert aux personnes physiques ou morales gérant en France (métropole et outre-mer) une ou plusieurs collection(s) de ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et de leur apparentées sauvages.

Ne sont pas éligibles les instituts de recherche publique.

II.2 Constitution du dossier de soumission

Le dossier de soumission se compose :

- du formulaire « Proposition de projet » dont la trame est fournie en annexe 1,
- l'engagement du candidat (annexe 2).

Le candidat peut, s'il le souhaite, déposer plusieurs projets. Les projets devront obligatoirement être classés par le candidat lui-même dans un ordre de priorité.

III.3 Soumission des projets

Les dossiers sont à soumettre avant le **15 avril 2018**, préférentiellement par email à Bernice van Issum Groyer (bernice.vanissum-groyer@geves.fr) ou par courrier :

GEVES
A l'attention de Bernice van Issum Groyer
Structure de Coordination Nationale
25 rue Georges Morel
CS 90024
49071 Beaucoz 

Pour tout renseignement prendre contact avec Audrey Didier <audrey.didier@geves.fr>.

III - EXAMEN DES PROPOSITIONS DES PROJETS

III.1 Crit res de s lection

La s lection des actions retenues se fera suivant :

- Le crit re d'**urgence** identifi  pour la sauvegarde ou le maintien d'une ou de plusieurs collections, en vue de leur versement en collection nationale fran aise,
- L'importance des **infrastructures et  quipements** indiqu s dans la demande de financement du projet sur la sauvegarde ou le maintien d'une ou de plusieurs collections,
- **L'am lioration de la caract risation** des collections en vue de leur versement en collection nationale fran aise,
- L'ad quation entre **la pertinence globale** du projet et l'aide financi re demand e.

III.2 Commission d'examen

Les projets sont s lectionn s sur la base de ces crit res par une commission compos e d'un repr sentant du Minist re en charge de l'Agriculture, du pr sident de la Section CTPS « Ressources phytog n tiques », de l'animatrice de la structure de coordination nationale relative   la conservation des ressources phytog n tiques des esp ces cultiv es et d'experts *Ad Hoc* en fonction des esp ces concern es.

III.3 D cision

La commission d'examen transmettra, pour chacun des projets d pos s, un courrier mentionnant si le projet est retenu ou s'il est refus .

IV - MODALITES DE FINANCEMENT

IV.1 – Plafond maximum de financement

Le financement maximum par projet sera de **40 000  **. Ces financements seront cibl s sur de l'investissement ou des besoins sp cifiques au projet pr sent  (foncier, cdd affect  au projet,

analyses, ...) et ne peuvent servir à des besoins de fonctionnement courant, ni aux frais généraux.

IV.2 - Durée des projets

Le projet est à réaliser **dans le courant de l'année 2018, les dépenses devant être facturées au 31 décembre 2018 au plus tard.**

Dans le cas où le candidat fait appel à des prestations extérieures (analyses moléculaires, de sol, etc...), il est le seul responsable de leur mise en œuvre et doit au préalable au dépôt du dossier s'assurer qu'elles seront réalisées et facturées avant le 31 décembre 2018.

IV.3 - Conditions

Le financement est conditionné à l'engagement du candidat à :

- fournir l'ensemble des justificatifs (facture, rapport, ...) des dépenses imputables sur la somme qui lui aura été versée,
- à verser tout ou partie de sa(ses) collection(s) en collection nationale française.

IV.4 Convention de financement

Les déposants retenus seront invités à signer une convention de financement qui définira entre-autres les clauses de modalités de versement, de résiliation ainsi que leurs droits et obligations.

V – SUIVI DES PROJETS FINANCES

L'introduction de tout ou partie de la(des) collection(s) en collection nationale se fait via le Secrétariat de la Section CTPS ressources phylogénétiques par email à Bernice van Issum Groyer (bernice.vanissum-groyer@geves.fr). Un dossier de versement en collection nationale sera très prochainement mis à disposition.

ANNEXE 1
FORMULAIRE DE DEPOT de PROPOSITION DE PROJET

Acronyme du projet :

Priorité¹:

I – DEPOSANT

Nom, Prénom :

Fonction :

Structure ou organisme :

Raison sociale :

Adresse postale :

Téléphone :

Email :

II – COLLECTION(S) DE RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

II.1 - Genre(s), espèce(s) ou groupe d'espèces conservé(s) :

.....
.....
.....

Nombre d'accessions² dans la collection par genre, espèce ou groupe d'espèces :

.....
.....
.....

II.2 - Localisation de la collection

Indiquez le(s) lieu(x) où est(sont) située(s) la(les) collection(s).

.....
.....
.....

II.3 - Modalité de conservation

Précisez si votre(vos) collection(s) est(sont) maintenue(s) au champ, en chambre froide, en congélateur, etc..

.....
.....
.....

¹ A remplir en cas de dépôts multiples, numérotez par ordre de priorité. (1 : priorité forte ; 2 : priorité moindre...)

² Entité génétique différente (variété, population, ..)

II.4 - Double de sécurité

Existe-t-il un double de sécurité de la(les) collection(s) ? Si oui, précisez le lieu.

.....
.....
.....

II.5 - Objectif(s) de la collection

Plusieurs choix possibles

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Conservation | <input type="checkbox"/> Gestion dynamique |
| <input type="checkbox"/> Innovation Variétale | <input type="checkbox"/> Patrimonial / culturel |
| <input type="checkbox"/> Pédagogie | <input type="checkbox"/> Production & commercialisation |
| <input type="checkbox"/> Recherche | <input type="checkbox"/> Autres (précisez) |

II.6 - Périmètre de la conservation (plusieurs choix possibles)

Plusieurs choix possibles

Votre(vos) collection(s) est-elle(sont-elles) définie(s) suivant un périmètre précis ?

- Collection d'un obtenteur ou d'un créateur spécifique, précisez
- Régionale(s) française(s), précisez
- Française, précisez
- Région(s) transfrontalière(s), précisez
- Européenne, précisez.....
- Internationale, précisez
- Autres, précisez.....

II.7 - Historique de la(des) collection(s)

Donnez un bref historique de votre(vos) collection(s) (date de création, évolution, ...).

.....
.....
.....
.....
.....

II.8 - Originalité de la(des) collection(s)

En quoi est-elle(sont-elles) particulière(s), spécifique(s) ? A votre connaissance, les ressources conservées sont-elles présentes dans d'autres collections ? Si oui, quelle proportion cela concerne-t-il ? Dans quel type d'autres structures les avez-vous identifiées (France, Europe, international, centre de recherche, réseau, ...) ?

.....
.....
.....
.....
.....

II.9 - Connaissance sur la(les) collection(s)

Décrivez succinctement les données disponibles (passeport, phénotypique, moléculaire) sur la(les) collections et sur quelle proportion de la(les) collection(s) ?

.....
.....
.....
.....
.....

III – NATURE DU PROJET

III.1 - Objet de la demande

.....
.....
.....
.....
.....

III.2 - Description du contexte de la demande

Expliquez dans quel cadre cette action va assurer la sauvegarde ou améliorer la conservation ou la caractérisation de vos ressources phylogénétiques.

.....
.....
.....
.....
.....

IV - MONTANT DU PROJET ET DEMANDE DE FINANCEMENTS

Coût global du projet	Financement demandé (si différent du coût global)	Autre(s) financement(s)	
		Montant	Sources

Financement demandé		
Investissement	Intitulé	Montant
Autres besoins (foncier, analyses, etc...)	Intitulé	Montant
CDD (hors fonctionnement courant)	Durée	Montant

**ANNEXE 2 - DOCUMENT D'ENGAGEMENT
POUR LE PROJET³**

Je soussigné(e) (**Nom, Prénom, Fonction**)
déclare être habilité(e) à engager ma structure/organisme :
.....
.....

à verser tout ou partie de la(des) collection(s) suivante(s)⁴:
.....
.....
.....
.....

dans la collection nationale.

Je comprends que les ressources phylogénétiques intégrées dans la collection nationale seront versées au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA). Ces ressources devront être accessibles à tous en conformité avec le TIRPAA via la signature d'un accord type de transfert de matériel (ATTM), dans la limite des capacités de ma structure/mon organisme en termes de moyens et de quantité d'échantillons disponibles en collection. Par ailleurs, je prends note que ces ressources phylogénétiques seront, pour les espèces listées à l'annexe 1⁵ du TIRPAA, versées dans le système multilatéral ; ce que j'accepte expressément.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions du TIRPAA et y adhère sans aucune réserve.

Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions de l'appel 2018 « conservation des ressources phylogénétiques d'espèces cultivées et de leur apparentées sauvages hors arbres forestiers » et m'engage à les respecter. Je donne mon accord pour le dépôt du projet.

A, le

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

³ Précisez l'acronyme du projet

⁴ Précisez genre, espèce ou groupe d'espèces

⁵ <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/overview/fr/>